



## AVIS CONSEIL GENERAL

### Séance du 10.09.25

Réuni en séance le 10 septembre 2025, en présence de 51 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve, à l'unanimité, le coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0.
2. Il accepte, à l'unanimité, le taux d'indexation pour 2026 de 176%.
3. Il accepte, à l'unanimité, le crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50).

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 11 novembre 2025.

Fait à Val de Bagnes, le 12 septembre 2025

Le Conseil général